



COMITÉ DIRECTEUR DU 13 DÉCEMBRE 2014 COMPTE RENDU

Comité directeur

✓ Présents

Appriou Michel, Bénintende Jean-Claude, Braëms Pierre, Bredat Claude, Burlot Bertrand, Coste Jean-Louis, Duchesne de Lamotte François, Gensac Véronique, Gilles Yves, Harre Sébastien, Kauffmann Rémy, Lormeau Nicolas, Messmer Jean-Claude, Ouldali Sonia, Pouleau Jean-Pierre, Sénac Thomas, Sorrel Jérôme.

✓ Pouvoirs

De Barre Pascal à Véronique Gensac, de Davit Hélène à Bertrand Burlot, de Debiée Jean-Louis à Jean-Pierre Pouleau, de Étienne Alain à Sonia Ouldali, de Fauchier Jeff à Yves Gille, de Lassalle Marc à Bertrand Burlot.

Invités : Demeyer Pierre, Menégoz Pierre-Paul, Saury-Jourdain Bénédicte, Dessaint Hubert, Collin François, Joliet Patrick, Di Bernardo Nicola, Ferry-Wilczek Bruno.

Excusés : Barre Pascal, Davit Hélène, Debiée Jean-louis, Étienne Alain, Fauchier Jeff, Lassalle Marc, Jean Dominique, Malbos Stéphane, Varner Marion, Clapé Jean-François.

Absents : Joffres Philippe, Ribreux Boris.

Direction technique nationale : Goueslain Yves.

Secrétariat : Maurel Sophie, Drouot Cyril.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Bilan annuel des commissions présentes et des comités nationaux
- 2 – Présentation de Patrick Joliet, conseiller technique ligue PACA
- 3 – Présentation de Cyril Drouot, chargé de communication
- 4 – Approbation du compte rendu du comité directeur du 4 octobre 2014 vote
- 5 – Point sur les cotisations fédérales 2014 à fin novembre
- 6 – Point d'information sur la convention d'objectifs 2015
- 7 – Validation de règlements de compétitions vote
- 8 – Modifications du RI de la commission Sécurité et technique vote
- 9 – Création de la qualification Hand'Icare biplace parapente vote
- 10 – Obligation d'emport du parachute de secours en pratique associative biplace parapente
- 11 – Point d'information sur le certificat médical
- 12 – Création d'une commission Féminine vote
- 13 – Mise à jour de la composition des commissions vote
- 14 – Mise à jour de la liste des gestionnaires des lignes budgétaires vote
- 15 – Point d'information / divers
 - 1) Commissions Statuts et règlements
 - 2) Procédure judiciaire en cours
 - 3) Site de Montmin
 - 4) Intervention de Nicola di Bernardo



1 – Bilan annuel des commissions transverses et des comités nationaux

Les présidents de commissions transversales et de comités nationaux présentent leur pré-rapport annuel. Les bilans définitifs seront envoyés ultérieurement au comité directeur pour validation avant l'envoi prévu pour l'assemblée générale.



2 – Présentation de Patrick Joliet, conseiller technique en ligue PACA

Présentation de Patrick Joliet :

Patrick Joliet occupe aujourd'hui un poste à mi-temps à la FFVL, en CDD, en tant que conseiller technique de la ligue PACA ; moniteur de vol libre dans les Alpes de Haute Provence et entraîneur du Pôle Espoirs de Barcelonnette. A également été directeur technique d'école. Par ailleurs, il vole en parapente depuis 1988 et a pratiqué des vols « biplace » sur le site de Montclar. Patrick Joliet est en poste depuis le 1^{er} octobre et découvre actuellement le fonctionnement fédéral. A déjà participé à beaucoup de réunions.



3 – Présentation de Cyril Drouot, chargé de communication

Jean-Pierre Pouleau :

Recrutement d'un chargé de communication pour palier le départ de Brigitte Marchese il y a un an et demi. Le secrétariat a été amené à prendre en charge différents travaux pendant cette période, principalement Sophie Maurel, mais la nécessité de pourvoir à son remplacement est bien réelle.

Aussi, un appel à candidature a été lancé, uniquement en interne (site Internet et mails à nos structures) : 37 candidatures reçues.

Cyril Drouot a été sélectionné après un entretien qui a retenu l'attention pour la qualité de sa présentation. Son contrat actuel est d'une durée de six mois, à temps plein (CDD qui peut évoluer vers un CDI). L'enveloppe budgétaire consacrée à ce poste était prévue dans la masse salariale du secrétariat en 2014 et il en sera de même pour 2015.

Présentation de Cyril Drouot :

Il rejoint notre équipe en faisant suite à une dizaine d'années d'expérience en milieux associatif et institutionnel, dans les domaines de la communication ; graphisme, édition, imprimerie, *web design*, *marketing*, publicité, *community management*, communication publique et relations presse.

Jean-Pierre Pouleau précise quelles seront les premières missions de Cyril :

- diagnostic de la communication à la FFVL (supports de communication, organisation / cibles),
- proposition d'une charte graphique,
- refonte du site Web.

Puis, dans un deuxième temps : amélioration de la boutique, développement de la communication externe. Enfin, Jean-Pierre souligne qu'en termes opérationnels c'est lui-même qui suivra et coordonnera le travail de Cyril, en liaison avec Sophie.





4 – Approbation du compte rendu du comité directeur du 4 octobre 2014

VOTE NUMÉRO 1

23 VOTANTS

Sonia Ouldali vérifiera avec Sophie le chapitre dédié à son intervention.

20 oui – 3 abstentions (personnes non présentes au CD du 4 octobre). Le PV est approuvé.



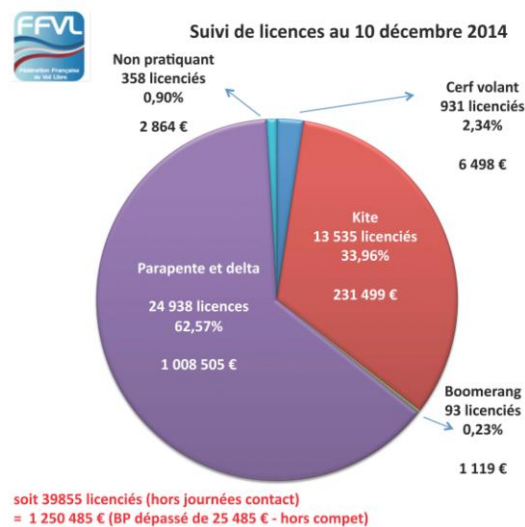
5 – Point sur les cotisations fédérales 2014 à la fin novembre

Sophie Maurel indique :

- Peu de changements par rapport au mois d'octobre : licences parapente et delta 62 % et kite 34 %. Presque 40 000 licenciés pour 1 250 500 euros de budget.

Remarque d'Yves Gilles sur le fait que les statistiques concernant le delta et le parapente ne sont pas distinguées l'une de l'autre.

Sophie Maurel prend note de cette observation et fera évolution les présentations futures en ce sens.



6 – Point d'information sur la convention d'objectifs 2015

Yves Goueslain :

- L'État fait évoluer son fonctionnement en demandant aux fédérations d'établir leur demande de subventions de plus en plus tôt. Jusqu'à présent nous construisions notre budget prévisionnel puis nous déclinions nos besoins à travers la convention d'objectifs, maintenant c'est l'inverse. Cette organisation n'est pas simple à gérer.
- Pour 2015 : augmentation de notre enveloppe de subvention pour cette année (0,7 %) : même si cette augmentation est faible, c'est une belle preuve de confiance.



- Rappel des principaux indicateurs retenus par l'État : les chiffres des licences, la bonne santé financière, les critères d'action : championnats / cohésion sociale / haut niveau.
- L'État s'intéresse principalement au sport de compétition, bien que nos cœurs de cible concernent toutes les activités de loisirs, il faut ainsi développer la compétition et communiquer envers les institutions dans le sens des activités de compétition : recentrer les moyens sur le haut et très haut niveau, ainsi que sur les objectifs sportifs « médaillables » (ex : préparation pour les JO de Rio).
- Lors de l'entretien annuel fixant la convention d'objectifs, il est clairement ressorti la problématique du kite (rivalité FFV / FFVL). La pression augmente à cause de la vision olympique (le CIO ouvrant la possibilité d'inscrire de nouveaux sports pour 2024). Il a bien été réaffirmé la volonté politique de la FFVL de ne « rien lâcher ».
- À noter que si nous perdons la délégation du kite, le partenariat financier avec GDF Suez sera compromis.
- L'année 2015 devrait se dérouler en « souplesse » mais attention à 2016 qui marque la fin de l'olympiade.

Jean-Pierre Pouleau précise que, lors de l'entretien, le directeur-adjoint a été sensible à l'éclairage fourni par la FFVL. Toutefois, il semble penser que si le contexte olympique devait amener des changements, l'objectif serait de s'en sortir avec le moins de dégâts collatéraux possible.



7 – Validation de règlements de compétitions

VOTE NUMÉRO 2

23 VOTANTS

Validation du règlement du championnat de France de cerf-volant free style.

Décision du Comité directeur : 22 oui – 1 abstention.



8 – Modifications du RI de la commission Sécurité et technique

VOTE NUMÉRO 3

23 VOTANTS

Claude Bredat :

- Présentation du RI de la commission qui appelle deux modifications :

1/ Phrase à supprimer :

La base de donnée des accidents devra être accessible à tous et rendra visible l'ensemble des circonstances des accidents. Toutefois, les renseignements permettant l'identification des personnes impliquées ne seront pas divulgués.

Remplacer par :

La base de données est accessible aux membres de la commission Sécurité et technique qui en feront la demande. Ils s'engagent par écrit à ne pas diffuser des informations contenues dans les déclarations. Toutefois, les renseignements permettant l'identification des personnes impliquées ne seront pas divulgués à ces personnes.

2/ Au chapitre :

Les accidents graves ou mortels font l'objet d'enquête de la fédération. Ces enquêtes révèlent parfois des informations confidentielles ou des avis qui ne doivent pas forcément être divulgués.



La communication de ces informations ne pourra donc être envisagée qu'après une demande officielle auprès du président de la fédération qui rendra sa décision après consultation du Bureau directeur, du président de la commission Sécurité et technique et du DTN.

Rajouter :

En ce qui concerne les accidents graves ou mortels, une communication factuelle relatant les circonstances sera diffusée le plus rapidement possible.

Résultat du vote : oui à l'unanimité



9 – Création de la Qualification hand'Icare biplace parapente

VOTE NUMÉRO 4

23 VOTANTS

Pierre Braëms :

Proposition de la commission Handi, validée en commission Formation : rendre qualifiante (objet de certification) la formation biplace handi. Cette qualification serait encadrée par les personnes habilitées dont la liste a été établie par la commission.

Pourquoi ce changement ? Une qualification permet d'attester d'une compétence alors que la simple participation à un stage ne le peut pas.

Le Comité directeur a débattu de la qualification et a fait émerger une controverse au sujet de la durée de validation d'une telle qualification dans le temps (si peu ou pas suffisamment de pratique en biplace handi, par exemple). Par ailleurs, une fois la qualification mise en place, qu'en est-il au niveau de l'assurance ? Est-ce que seuls ceux qui auront la qualification pourront exercer en étant couverts ? Par définition, la FFVL ne délivrera donc certainement pas de licence (avec assurance) aux pratiquants d'handi biplace non qualifiés.

Question subsidiaire au débat : cette qualification deviendra-t-elle obligatoire ? Il semblerait que ce sujet soit à traiter quand ledit projet sera plus avancé ; quand il y aura plus d'éléments d'information. Néanmoins, et le cas échéant, si cette question venait à ne pas être traitée, la qualification deviendrait, *de facto*, non obligatoire.

Est soumis au vote :

1/ Êtes-vous d'accord pour transformer la formation hand'Icare biplace parapente vers une qualification ?

Oui à l'unanimité

2/ À la question de rendre obligatoire ou pas cette qualification :

Le Comité directeur décide d'attendre les préconisations de la commission des Assurances.

En attendant, cette qualification n'est pas rendue obligatoire





10 – Obligation d'emport du parachute de secours en pratique associative biplace parapente, avec application au 1er octobre 2015

Ce point n'ayant pas fait l'objet d'un document préparatoire, son vote est remis prochain comité directeur.

Pierre Braëms présente toutefois le sujet :

L'emport du parachute de secours en biplace n'a été rendu obligatoire que dans le cadre de l'enseignement (en école – cf. décision de 2008 : depuis le 1^{er} janvier 2008, le parachute de secours est obligatoire en école dès les premiers grands vols, ainsi qu'en vol biplace).

L'objectif aujourd'hui est de « *ne pas se mettre en situation d'être attaquant, sur le fait de ne pas prêcher suffisamment dans le sens de la sécurité. D'où cette volonté de rendre également obligatoire l'emport d'un parachute de secours pour la pratique associative en biplace parapente, sans possibilité de dérogation. Si cela est voté au prochain CD, cette règle sera applicable dès le 1^{er} octobre 2015 (licence 2016). Il s'agit tout de même de prévoir les us et coutumes de la pratique ; la grande majorité (plus de 90 %) des pratiquants ont complètement intégré l'emport d'un parachute de secours !* ».

Précision d'Yves Gilles à ce sujet : il est tout de même déjà spécifié dans la réglementation en vigueur que le port d'un parachute de secours est fortement recommandé.



11 – Point d'information sur le certificat médical (+ accompagnement médical)

François Duchesne de Lamotte :

- À propos du haut niveau, la commission Médicale ne peut pas accompagner les équipes de France sur toutes les compétitions internationales. Il y a un problème d'adéquation entre les besoins et les moyens de la commission. C'est à la Fédération de prendre la décision d'envoyer ou non une équipe médicale sur les lieux. Il est cependant possible de faire des « mises en garde » sur certaines destinations.
- Quelques conseils :
 - prévenir les équipes sur les risques et le manque (potentiel) d'accompagnement d'une équipe médicale,
 - conscientiser sur la prise de risques, durant la pratique des activités de vol libre sur les sites de compétition.
- Notons également des problèmes d'harmonisation des législations, en matière de santé, de sécurité et d'assistance médicale, entre les pays où se pratique le vol libre.
- Notons également un problème de communication aigüe au niveau de la prise d'assurance : sur les risques engagés par les pratiquants en France et à l'international. Il s'agirait ici de répéter nos messages et de faire plus de publications à ce sujet (notamment dans *Vol Passion*).
- Malgré tous les efforts faits pour bien communiquer sur les différents produits d'assurance disponibles, il y a un manque global de clarté sur la réglementation concernant l'accompagnement médical (d'urgence), ainsi que sur les assurances et les certificats (certificat médical de non-contre-indication) qui structure ladite réglementation.
 - Au sujet du CMNCI : *extrait du contenu de la présentation du diaporama*
 - L'objectif du CMNCI, est :
 - médical : détecter les facteurs de risques et prévenir les blessures et maladies liées à nos activités,
 - comptable : protéger nos fédérations d'un risque financier excessif
 - Le contexte règlementaire :
 - les obligations = les données :
 - la Responsabilité Civile,
 - le certificat médical de non-contre-indication,
 - CMNCI,



- le suivi SHN,
- les obligations médicales : informer.
- Les variables = tout le reste dont
 - l'Individuelle accident.
- Obligation de Responsabilité Civile pour toute fédération sportive :
 - Obligatoire et globale : c'est la fédération qui est assurée dans sa globalité et non chaque licencié.
 - La fédération décide de partager sa prime entre ses licenciés et à des % variables en fonction des produits (licence annuelle, compétition, etc.)
 - La prime est réajustée en fonction de la sinistralité.
- Sur la base des questionnaires du CMNCI, créer un questionnaire de prévention / information au sujet de la capacité des pratiquants à faire une activité de vol libre : cela éviterait, pour partie, des consultations chez le médecin. En conclusion : « *les membres de la commission Médicale tiennent à rester médecins et fédéraux en informant et responsabilisant les licenciés sur les avantages et les risques des activités de la FFVL, et en les aidant à mieux se connaître et à mieux se gérer, tout en aidant la fédération à simplifier son processus d'adhésion ; en limitant son engagement et sa responsabilité* ».



12 – Création d'une Commission Féminine

VOTE NUMÉRO 5

23 VOTANTS

Il est proposé la création d'une commission Féminine au sein de la FFVL.

Bénédicte Saury-Jourdain a été contactée et se porte candidate, avec une réflexion pour un projet.

À l'unanimité, le Comité directeur décide de la création de cette commission, élit sa présidente en lui souhaitant la bienvenue.

Bénédicte Saury-Jourdain :

Elle est ingénieure de formation en agronomie et enseignante en physique / chimie. Elle vole en parapente depuis 2003 et a également enseigné le ski et la voile. En outre, elle fait de la compétition en parapente depuis 2007 et est membre du CD de la ligue Rhône-Alpes.

Synthèse du diaporama de présentation :

CRÉATION D'UNE NOUVELLE COMMISSION « COMMISSION FÉMININE FFVL »

- Pourquoi cette commission ? Il y a moins de femmes en France pratiquant le vol libre qu'ailleurs (7 % en France contre 30 % au Japon, notamment). Pourtant ce n'est pas un problème de capacités ! Il semble ainsi légitime de se demander quelles en sont les causes ? À cet effet, l'olympiade qui est en train de se dérouler a placé cette question – et l'objectif d'augmenter le nombre de femmes chez les pratiquants du vol libre – au centre de ses préoccupations. On note d'ailleurs que parallèlement à l'engouement et à la participation de femmes dans le kite, apparaît un même phénomène pour les activités de vol libre. Néanmoins, les femmes restent encore très isolées dans leurs pratiques, il convient, dans ce sens, de dynamiser le mouvement féminin autour de la pratique du vol libre.

QUELQUES PROPOSITIONS

- Création d'un groupe facebook dédié aux filles pour connaître le nombre de filles présentes sur certains évènements.
- Identifier les spécificités féminines dans l'apprentissage des sports aériens, des sports à risques, en matière de progression et de pédagogie ; débat durant le CD autour de la différence entre les hommes et les femmes dans cette problématique. (ex : quelle tranche d'âge est-ce que cela concerne en particulier ?)
- S'appuyer sur l'identification des spécificités afin d'adapter/créer des formations féminines spécifiques.



- Faire progresser les pilotes féminines.
- Favoriser les rencontres, au niveau national, dans un cadre fédéral clair et de manière informelle pour limiter l'isolement ressenti par beaucoup de pilotes féminins.
- Engager une réflexion au niveau des pros sur le matériel, afin de mettre à disposition des voiles plus adaptées aux petits poids, sans qu'elles soient de type « extrêmes », ou du moins mieux communiquer à ce sujet pour permettre des choix plus en cohérence avec les particularités de la pratique féminine.
- Amener plus de pratiquantes féminines vers le haut niveau (en particulier en parapente), pour exemples : seules deux pilotes font actuellement partie de l'équipe de France et peu de relève semble être en cours de formation.
- Proposer une réflexion commune aux fédérations en Europe. Partager les expériences de formation des pilotes féminines. Déterminer et mettre en commun les stratégies qui marchent.
- Proposer un circuit de compétitions « Access » européen aux pilotes féminines, dont les modalités restent à décider.

Ces propositions ont été suivies d'une discussion autour des bienfaits et de la réussite des « stages » féminins et de la pratique féminine « loisirs » en général, et d'un appel à candidature pour faire partie de cette commission (en supplément des propositions de recrutement qui ont pu être faites sur le dossier de la commission Féminine. (ex : dès à présent, pour la « voltige », il s'agit de Claire Mercurio).

Pour compléter le débat, Véronique Gensac présente des statistiques spécifiques au parapente : beaucoup de femmes font de l'apprentissage mais ensuite le nombre qui poursuit l'activité se réduit.

Une analyse plus précise des statistiques devient nécessaire et Véronique a commencé l'étude. Elle présentera son résultat à une prochaine réunion.



13 – Mise à jour de la composition des commissions

VOTE NUMÉRO 6

24 VOTANTS

À noter :

- mise à jour de la commission Sécurité et technique,
- création de la commission Féminine,
- changement de présidence de la commission Vie associative.

Jean-Pierre Pouleau a contacté Hélène Davit pour connaître sa disponibilité pour l'année à venir. D'un commun accord il a été décidé qu'elle reste membre de la commission mais laisse la présidence.

Présentation de François Collin : président de la ligue de Bretagne, pratiquant de kite depuis cinq ans (mais également pratiquant de parapente et boomerang), il prend ses nouvelles fonctions fédérales nationales ce jour en tant que nouveau président de la commission Vie associative, par vote unanime du CD. Il souligne deux besoins principaux pour entamer cette nouvelle mandature : 1) fournir de l'info aux clubs et constituer un réseau, *via* ledit réseau et afin d'actualiser la partie associative du site, 2) mettre en place des formations de cadres : responsabilité juridique, compta, fiscalité, etc. en mettant en œuvre des dispositifs de mise en relation des différents clubs avec la fédération pour valoriser leurs actions mutuelles, ainsi que l'ensemble des compétences sur ledit réseau (ex : création d'un forum dédié à ce sujet). À ces fins multiples, il y aurait besoin d'un représentant pour chacune des disciplines de la FFVL : les personnes intéressées (et motivées) peuvent s'adresser à f.collin@ffvl.fr

À l'unanimité, le Comité directeur valide :

- mise à jour de la commission Sécurité et technique,
- création de la commission Féminine,
- changement de présidence de la commission Vie associative.



14 – Mise à jour de la liste des gestionnaires des lignes budgétaires

VOTE NUMÉRO 7

23 VOTANTS

Ci-dessous : tableau des gestionnaires de lignes budgétaires (gestion par Sophie Maurel).

FFVL - GESTIONNAIRES DE LIGNES BUDGETAIRES 2015

		TRANSVERSE	
ADMINISTRATIF	T SENAC	Coupe Icare	JP POULEAU
DIRIGEANTS	JP POULEAU	Communication	JP POULEAU
APL	JC MESSMER	Vie associative	F COLLIN
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	Y GOUESLAIN	Jeunes / Educ'enciel	V GENSAC
COMITÉ NATIONAL KITE	P DEMEYER	Hand'icare	J FAUCHIER / P BRAEMS
COMITÉ NATIONAL CERF VOLANT	N LORMEAU	Reversement aux Ligues	T SENAC
PARAPENTE - COMPÉTITION	N DI-BERNARDO	Sites de pratique	D JEAN
PARAPENTE - FORMATION	P BRAEMS	Tracté	F PICHARD
COMITÉ NATIONAL DELTA	B RICHARD	Espace aérien	T SENAC
COMITÉ NATIONAL BOOMERANG	M APPRIOU	Laboratoire de test fédéral	JC BENINTENDE
MÉDICAL	F DUCHESNE DE LAMOTTE suivi médical : à nommer	Sécurité et technique	C BREDAT
FILIÈRES	Y GOUESLAIN	Balises météo	D JEAN
		Vol Passion	JP POULEAU
		Organisme de formation prof. (O.F.P)	P BRAEMS
		Développement durable	S OULDALI
		International	JP POULEAU
		Féminine	B SAURY-JOURDAIN

Thomas Sénac apporte une précision concernant la préparation du budget 2015 : en cas de demandes complémentaires / supplémentaires par rapport au budget 2014, celles-ci devront être accompagnées d'une justification, ceci dans le but de pouvoir arbitrer en cas de nécessité.

À l'unanimité, le comité directeur valide la liste ci-dessous.



15 – Point d'information / divers

1. COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

Bruno Ferry-Wilczek :

- Modifications mineures des statuts de la fédération qui devront être proposées au vote de l'AG en mars prochain (âge minimum).

D'autres modifications plus significatives sont à l'étude, notamment, à la demande collective des ligues, la possibilité pour la fédération de se réunir en AG extraordinaire pour la destitution, en cas de dysfonctionnement grave, du Comité directeur de la fédération. C'est une question qui est en cours de réflexion au niveau du Bureau directeur qui souhaite l'évoquer en réunion physique, elle sera mise à l'ordre du jour d'un prochain CD.

- En collaboration avec Bertrand Burlot et avec l'appui de Claude et Sophie au secrétariat : un travail important de « déminage » (problèmes humains, interprétation des statuts, ou statuts aberrants, etc.) est mené pour aider les structures en difficulté à trouver des solutions de « bon sens »



- Réforme territoriale : malgré l'état des choses actuel en matière de restructuration administrative de la France, nous avons encore le temps de réagir et de nous adapter en temps voulu aux nouvelles exigences des ministères et de l'État. Il est cependant possible que les régions puissent s'organiser de manière assez autonome, ce qui amènera *de facto* de nouveaux besoins de développement en matière de relations intercommunales ; c'est-à-dire là où va être redistribuée une grande partie des budgets alloués : les intercommunalités. Il est ainsi important de rester à l'affût de l'évolution de la situation pour être à même de s'adapter à l'organisation administrative de nos clubs, de nos modes de vies et des futurs enjeux stratégiques.

Véronique Gensac souligne que le règlement intérieur de l'APL sera dépendant de la réforme territoriale. Il est donc important d'attendre le projet définitif de la réforme au niveau de l'État avant de finaliser ce RI d'APL.

2. PROCÉDURE JUDICIAIRE EN COURS :

- Est évoqué la procédure en cours. Il est précisé la nécessité de dissocier les griefs reprochés.
- Le président de la commission Disciplinaire devra être soutenu dans ses démarches judiciaires puisqu'il est importuné personnellement.
Une attention particulière doit être portée à la constitution du dossier afin d'éviter les vices de procédure (cf. échec de la dernière instruction).

3. SITE DE MONTMIN

- Le nouveau maire veut rechercher la neutralité économique de l'activité de vol libre, jusqu'à faire payer à chaque décollage ! il serait prêt à embaucher des personnes pour assurer une taxation à chaque montée au décollage. C'est le SIVUHL qui devrait gérer cette initiative. Les maires des différentes communes membres du syndicat n'arrivent pas à trouver un consensus pour prendre une décision vis-à-vis de cette requête ; le maire de Doussard notamment, qui serait plutôt positionné en faveur de la FFVL à la vue de la bonne collaboration en cours. Nous sommes toujours en pleine négociation, cette affaire touche à un des points fondamentaux des activités du vol libre : celui de la gratuité du décollage des deltistes et des parapentistes ! Confier nos espaces de pratique aux collectivités territoriales n'est pas toujours confortable... Explorer et réfléchir aux possibilités d'avoir des espaces de pratique en nom propre.

4. INTERVENTION DE NICOLA DI BERNARDO

- Un premier point sur la commission Compétition parapente : proposition d'augmentation du prix de la carte compétiteur (de 7 € à 15 €, car pas d'augmentation depuis 2000). Ce point sera inscrit à l'ODJ du prochain CD. Et augmentation du prix des compétitions de 5 € par manche. Les fonds supplémentaires permettraient de mettre en place des actions de formation, d'attribuer des subventions massives pour les épreuves, etc. Nicola Di Bernardo précise à nouveau qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 15 ans.
Un second point, le projet de modification du règlement de la coupe fédérale de distance fait suite à plusieurs situations de crise cette année (2014) au sein de l'équipe de validation de la CFD, notamment concernant la justification de certains vols vis-à-vis de la réglementation aérienne.
- Le parapente est une activité de vol à vue, et donc à l'estimation (lignes de crête, routes, sentiers, rivières...). Cependant, au retour à la maison, et après consultation de leurs boitiers GPS (tout le monde ne vole pas le nez sur un GPS et/ou une tablette capable de géolocalisation), les pratiquants peuvent constater une infraction qui empêche la validation de leur vol (même si le nombre de personnes enregistrant leurs vols reste marginal), et même si pendant le vol le pratiquant était, de pleine bonne foi, persuadé de ne pas être en infraction (ex : franchissement de frontière...). La question se pose alors de savoir comment réagir ? Faut-il légiférer sur les usages des moyens techniques pour se repérer et se localiser en temps réel durant un vol ? En conséquence, et *in fine*, déclarer ou non son infraction, après consultation de son GPS ; si tant est que le pratiquant ait un GPS... À ce sujet : *quid* de la bonne foi et du respect des règles de sécurité pour éviter des collisions et éviter une certaine interprétation de la réglementation en vigueur.



Nicola Di Bernardo évoque plusieurs évolutions possibles :

- rendre obligatoire les appareils de navigation,
- supprimer du site Internet le visuel de la trace.

Bénédicte Saury-Jourdain estime que les règlements sont nécessaires et qu'il faut les appliquer, mettant en avant une question de sécurité.

Nicola Di Bernardo tiendra informé le Comité directeur de ce projet d'évolution du règlement, après concertation avec l'équipe CFD (nb. faire un retour d'information sur le pourcentage de cas litigieux que cela représente).

Fin de la réunion. Les participants sont remerciés.